

Motion du 12 septembre 2017 de Mmes et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Patricia Richard, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Eric Bertinat, Pierre Gauthier, Stéphane Guex, Alain de Kalbermatten et Sophie Courvoisier: «Ecole des Pâquis, urinoir et zone de deal: un spectacle pour enfants?»

(acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 13 septembre 2017)

MOTION

Considérant:

- que l’enceinte et les abords d’une école sont des lieux voués aux activités scolaires et parascolaires, et que ceux-ci doivent par principe être propres et réservés aux enfants;
- que la Ville de Genève est en charge de la gestion et de l’entretien de ces lieux;
- que malgré les travaux en cours à l’école de Pâquis-Centre, la Ville de Genève est censée maintenir ces lieux accessibles aux enfants, dans un état salubre;
- qu’il n’est pas normal que les enfants doivent se boucher le nez pour pénétrer dans les bâtiments scolaires tellement l’odeur d’urine est forte et insupportable;
- que les dealers peuvent pratiquer leurs activités illicites dans l’enceinte de l’école et de surcroît utiliser celle-ci comme urinoir et dépotoir;
- que la santé des enfants est de par ce fait mise en danger, puisque sur les lieux où ils s’amuse, marchent, courent et attendent l’heure de rentrer en cours, ils sont confrontés non seulement aux odeurs extrêmement fortes, mais aussi aux bactéries et autres maladies que pourraient transmettre les restes de mictions des dealers qui ont «zoné» dans le préau de l’école et ses abords;
- qu’il appartient à la Ville de Genève de mettre à la disposition des enfants des lieux sécurisés et d’assurer qu’ils ne risquent pas en permanence de se couper avec du verre brisé ou des canettes de bières écrasées;
- que l’éducation des enfants ne doit pas passer par ce type de «spectacles»;
- qu’il n’est pas normal que la direction de l’école ainsi que les services de sécurité publique (agent-e-s de la police municipale) soient au courant de la situation et que rien ne soit entrepris pour éviter que nos chères têtes blondes ne soient confrontées à cette situation préoccupante,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre des mesures immédiates et urgentes afin d’assurer la salubrité et la sécurité des lieux, dans les plus brefs délais.